Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère éducation nationale

Ministère de l'Éducation nationale,
Porte-parolat du Gouvernement

Le Ministre

Paris, le 05 FEV. 2010

Monsieur le Député,

Vous avez appelé mon attention sur la répartition des horaires concernant les sciences physiques et chimiques dans la future organisation du lycée général et technologique.

Je tenais à vous assurer que j'ai pris connaissance de votre courrier avec toute l'attention qu'il mérite.

Comme vous le savez, le Président de la République a présenté le 13 octobre dernier les objectifs et les ambitions de la réforme du lycée qui entrera en vigueur à partir de la rentrée 2010.

Cette réforme, qui vise à permettre la réussite de chaque élève et à mieux préparer aux études supérieures, poursuit trois objectifs principaux : mieux orienter chaque lycéen, mieux accompagner chaque élève et mieux adapter le lycée à son époque.

Pour atteindre ces objectifs, j'ai en particulier proposé que la spécialisation intervienne plus progressivement, afin de permettre, encore en classe de première, des changements de parcours pour les élèves qui se seraient trompés dans leur choix en fin de seconde et qui exprimeraient le souhait de changer de série. Cela suppose une évolution du rôle assigné à chacune des trois années du lycée.

La classe de seconde sera ainsi réaffirmée dans sa vocation de classe de détermination. Elle sera essentiellement consacrée aux enseignements généraux, tout en permettant d'explorer deux disciplines ou champs disciplinaires nouveaux, contre un seul aujourd'hui. La vocation de ces enseignements d'exploration est de mieux éclairer les choix d'orientation vers les différentes voies ou séries offertes à partir de la classe de première. Sachez que dans ce cadre un nouvel enseignement intitulé « méthodes et pratiques scientifiques » pourra concerner la physique chimie.

.../...

Monsieur Guy CHAMBEFORT
Député de l'Allier
Maire d'Yzeure
Assemblée nationale
75007 PARIS

BDC/595973/DI/DF
VL du 18/12/2009/MJC/CC/09/554

110 rue de Grenelle - 75357 Paris SP 07 - Téléphone : 01 55 55 10 10

La classe de première, tout en amorçant un début de spécialisation, sera bâtie sur un ensemble important de disciplines (français, histoire et géographie, langues, éducation physique et sportive, éducation civique juridique et sociale), communes aux différentes séries générales (ES, L ou S) et constitutives d'une culture partagée. Les changements de série seront ainsi facilités car les élèves n'auront qu'à acquérir les contenus des disciplines spécifiques de la nouvelle série d'accueil, ce qui sera possible lors de « stages passerelles » organisés à cette fin.

La classe terminale enfin, grâce à une spécialisation plus affirmée, permettra une meilleure préparation aux études supérieures. Un enseignement de spécialité physique chimie y sera proposé.

Cette réorganisation pédagogique, qui vise aussi le rééquilibrage entre les différentes séries, préservera, sur l'ensemble du lycée, les grands équilibres entre les disciplines actuellement enseignées.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins spécifiques de chaque élève, j'ai proposé la création d'un temps d'accompagnement personnalisé, destiné à tous les élèves, de la classe de seconde à la classe terminale. Cet enseignement pourra prendre la forme d'un soutien personnalisé, d'une aide méthodologique, d'un approfondissement ou encore d'une aide à l'orientation. Il sera mis en œuvre par les enseignants.

D'une durée de deux heures par semaine, l'accompagnement personnalisé sera intégré à l'emploi du temps des élèves. Il est en effet important de ne pas alourdir davantage la semaine des lycéens qui figure déjà parmi les plus chargées en Europe. Sa mise en place suppose donc une redéfinition des horaires et des programmes par discipline.

Enfin pour tenir compte de certaines activités pédagogiques particulières, comme les travaux pratiques, un volant d'heures abondera les dotations horaires des établissements et permettra la constitution de groupes à effectif réduit. Comme aujourd'hui ce volume horaire sera de 10 h 30 par division de seconde.

Conformément aux engagements du Président de la République, la réforme du lycée ne se traduira pas par une diminution du taux d'encadrement des lycéens. Ainsi l'offre d'enseignement ne sera pas réduite, elle sera simplement organisée différemment, grâce à la complémentarité des heures de cours disciplinaires et des heures d'enseignement consacrées à l'accompagnement personnalisé.

Ces dispositions sont de nature à renforcer l'efficacité des apprentissages dans toutes les disciplines grâce à une réponse pédagogique mieux adaptée aux besoins des élèves, sans remettre en cause, de quelque manière que ce soit, le niveau des enseignements dispensés.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en l'assurance de ma considération distinguée.

Luc CHATEL